

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, SARRAZIN Muriel, TEXIER Aurélie, Mrs, LENGLIN Grégory, PRINTEMPS Jacky, RODRIGUEZ Michel, ROULET Xavier, VALERY Nicolas.

Excusés : BERTRAND Pierre

Absents :

Secrétaires de séance : Esther BAUBEAU

Date de convocation : 22 Mai 2021

Date d'affichage :

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- Présents : 12
- Pouvoir : 0
- Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- Validation du bureau de vote pour les élections de juin
- Point info SDIS (réserve incendie)
- Point info école
- Demande d'inscription à l'école d'un enfant d'une commune extérieure
- Participation bus 2021-2022
- Délibération sur créance irrécouvrable-non-valeur d'un administré
- Délibération sur réfection de la sacristie + autorisation à finaliser le projet (demande subventions...)
- Délibération sur demande urbanisme « extension des réseaux »
- Questions diverses

La séance ouvre à 18h49

Les procès-verbaux précédents sont signés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission d'un conseiller, Mr Bernard DEMOURON en date du 26/05/2021.

VALIDATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DE JUIN

Diverses informations sont données à l'assemblée :

- Information protocole élection.
- Information mise en place salle et organisation des bureaux.
- Mise en place du tableau de présence pour organisation des élections. A ce jour il manque encore du monde pour combler tous les créneaux.
- Le contrôle des listes aura lieu le jeudi 27/05/2021.
- Une réunion en préfecture aura lieu le 2 juin avec bureau centralisateur pour finaliser les éventuels ajustements concernant le déroulement des élections.
- Déplacement du bureau de vote à la salle des fêtes (affichage va être fait prochainement). Une affiche sera mise en mairie pour en avertir les électeurs le jour du vote.
- Le bureau de vote sera mis en place dans la prochaine quinzaine.

POINT INFORMATION SDIS (RESERVES INCENDIE)

Un travail sur la défense incendie est en cours par Le SDIS et le SMAEP4B.

Pour notre commune, un état des lieux a été fait :

- 23 logements non couverts à Secondigné + 1 ferme. Installation de 4 réserves souples de 60m³ et 2 réserves souples de 120 m³.

- 7 citernes métalliques à remplacer + 1 bâche enterrée+ 3 bâches ouvertes => remplacées par 11 outres de 120m³.

Ces travaux vont engendrer des coûts importants.

Une réunion d'information a eu lieu le 5 mai afin d'expliquer comment ces coûts seraient répercutés auprès des communes.

Le SDIS devait envoyer le CR du nouveau système de calcul mais à ce jour nous n'avons toujours rien reçu. Toutefois, il est

envisagé un calcul de la façon suivante : 1/3 potentiel financier, 1/3 surface commune, 1/3 habitants.

La participation annuelle (sans subvention) pourrait s'élever à 7020,49 + 6894 = 13 914,49 €, il reste à déterminer le mode de financement. Toutes les communes n'étaient pas d'accord, donc des modifications sont susceptibles d'être apportées lors d'une prochaine réunion. Pour l'instant, la date de la prochaine réunion du SDIS est en attente.

POINT INFORMATION ECOLE

Madame Texier effectue un point « école » :

- Effectifs prévisionnels : TPS → 8 ; PS → 13 ; M → 12, GS → 7; CP → 7 (39 Secondigné); CE1 → 6 ; CE2 → 11 ; CM1 → 11 ; CM2 → 9 (37 à Vauballier).

- Les 2 nouveaux contrats (Fabienne BEVIN, pour la garderie et service cantine à Vauballier et Lauriane MARTIN pour ATSEM à Secondigné) sont 2 nouveaux contrats qui vont devoir être revus. Le SIVU continue à indemniser l'ATSEM démissionnaire au 1^{er} sept dernier.

- Affectation du poste ATSEM à la rentrée en délibération au SIVU (1/2 tps, tps plein annualisé ?) + recrutement sur le poste du midi à Vauballier car, départ en retraite.

Un recrutement (3h*4j/sem - 2h de service+ 1 heure de ménage) doit être fait.

- Le climat scolaire est plutôt bon sur les deux écoles. Les TPS sont accueillies dans la classe de CP/GS format non adéquate.

- Les cycles piscine et kayak ont repris, avec cependant une grosse problématique d'accompagnement.

- Certains parents persistent à refuser l'obligation préfectorale concernant le port du masque sur la voie publique. Plusieurs rappels ont été faits sans succès.

- Le nouveau rythme scolaire a été rejeté par la DSDEN car Les Fosses ont donné un avis défavorable lors de leur conseil municipal. Balbutiement de groupe de travail en relation avec la communauté de communes concernant l'harmonisation des rythmes.

- Différents travaux ont été demandés par les enseignants ou relevés par les techniciens (panneau affichage, tableau électrique, alarme...).

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ECOLE D'UN ENFANT D'UNE COMMUNE EXTERIEURE

Monsieur le Maire présente la demande de la position du conseil pour l'inscription d'un enfant d'une autre commune. L'assemblée doit se positionner par rapport à cette demande.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour la demande de prise en charge à la commune d'affectation de base (St Martin lès Melle). Toutefois, la décision de l'inscription reviendra au directeur d'école. La répartition n'étant pas encore faite, les enseignants, ne savent pas si l'accueil des TPS sera assuré et si les enfants « extérieurs » seront acceptés, une réflexion est en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire cet enfant à l'école sans demande de financement de la commune d'affectation de base. Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11 (Absence Mme Texier Aurélia pour le vote)

PARTICIPATION BUS 2021-2022

Monsieur le Maire explique que la région nous demande de nous positionner par rapport à notre participation éventuelle aux transports scolaires. Les inscriptions démarrant en Juin, nous devons nous prononcer rapidement. Il rappelle la délibération n°35 prise en 2020 concernant la participation, celle-ci tenait compte des modifications nécessaires quant au calcul du coût par quotient familial. Pour information, il indique que 9 familles avaient déposé auprès du secrétariat une demande de participation l'an passé.

Il propose à l'assemblée de reconduire l'aide financière aux familles par le biais de cette participation à l'identique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition (Contre:0 Abstention:0 Pour:11- Madame Aurélia TEXIER absente pour le vote).

Libellé des tarifs	Tranche du QF	Place de l'enfant dans la fratrie	Part famille fixée par la région	Montant pris en charge par la commune	Montant payé par la famille
participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	1ère tranche <5400	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	11,00 €	10,00 €
		4 et plus	15,00 €	8,00 €	7,00 €
participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	2ième tranche entre 5401 et 7800	1 ou 2	51,00 €	25,00 €	26,00 €
		3	35,70 €	18,00 €	17,70 €

		4 et plus	25,50 €	13,00 €	12,50 €
participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	3ième tranche entre 7801 et 10400	1 ou 2	81,00 €	35,00 €	46,00 €
		3	56,70 €	25,00 €	31,70 €
		4 et plus	40,50 €	18,00 €	22,50 €
participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	4ième tranche entre 10401 et 15000	1 ou 2	114,00 €	50,00 €	64,00 €
		3	79,80 €	35,00 €	44,80 €
		4 et plus	57,00 €	25,00 €	32,00 €
participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	5ième tranche >15000	1 ou 2	150,00 €	50,00 €	100,00 €
		3	105,00 €	35,00 €	70,00 €
		4 et plus	75,00 €	25,00 €	50,00 €
participation familiale demi-pensionnaire non ayant droit	Forfait	1 ou 2	195,00 €	35,00 €	160,00 €
		3	136,50 €	25,00 €	111,50 €
		4 et plus	97,50 €	18,00 €	79,50 €
participation familiale demi-pensionnaire famille accueil	Forfait	1 ou 2	81,00 €		81,00 €
		3	56,70 €		56,70 €
		4 et plus	40,50 €		40,50 €
participation familiale demi-pensionnaire navette rpi	Forfait	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	11,00 €	10,00 €
		4 et plus	15,00 €	8,00 €	7,00 €

Tarifications annexes		Part famille fixée par la région	Montant pris en charge par la commune	Montant payé par la famille
Frais d'inscription complémentaire après le 20/07	Forfait	15,00 €		15,00 €
Duplicata carte de transport	Forfait	10,00 €		10,00 €

DELIBERATION SUR CREANCE EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des créances en non-valeur adressées par la trésorerie. Elles s'élèvent à un montant de 622.33 € et concernent des factures d'assainissement non réglées à ce jour. Ces dettes étant anciennes et afin d'apurer le compte, le centre des finances publiques nous demande de passer la somme de 622.33 € en non-valeur. Les crédits nécessaires avaient été inscrits au budget. Monsieur le Maire précise que cette dette n'est pas définitivement éteinte, si l'administré redevient solvable, nous pourrions récupérer les fonds.

Le conseil municipal accepte de passer la somme de 622.33 € en non-valeur (contre 0 - Absentions 2 - Pour 10).

DELIBERATION SUR LA REFECTION DE LA SACRISTIE+AUTORISATION A FINALISER LE PROJET (DEMANDE DE SUBVENTIONS ETC...)

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 7 000 euros est inscrite au budget 2021 pour la réfection du toit. Avant de s'engager sur ces travaux, il propose dans un premier temps de déposer la demande d'autorisation de travaux et de contacter les divers organismes susceptibles de verser des subventions. Le service de l'architecte des bâtiments de France nous a indiqué que nous pourrions bénéficier d'une subvention de 40 % du projet. Si nous ne sommes pas éligibles à d'autres subventions, la réfection de la toiture sera peut-être compromise.

Le maire propose de se renseigner pour les subventions suivantes : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) + DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

3 devis ont été faits (GRIVAULT → 3 700 TTC euros (sans TVA) + matériel 2955,90 TTC ; BABIN → 6 988,80 TTC (avec TVA à 20%) ; AYRAULT → 7 567,80 TTC). Réfection complète de la toiture sacristie + gouttière (+ raccordement sacristie, garage). Le statut auto-entrepreneur de Mr Grivault pose le souci de la TVA non récupérable (FCTVA). Un questionnement sur les subventions et leur calcul est posé.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement :

- à effectuer la demande d'autorisation de travaux
- à solliciter les organismes pour les demandes de subventions et à les déposer

DELIBERATION SUR DEMANDE URBANISME « EXTENSION DE RESEAUX »

Monsieur le Maire présente des demandes de Cu déposées par un habitant. Des multiples interrogations se posent et nécessitent des approfondissements afin d'avoir tous les éléments de réponses pour statuer sur ce dossier. De ce fait, cette délibération est reportée ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- Stade de foot :

Un conseiller pose la question : « Qu'en est-il du stade ? ». Une vive discussion a lieu sur le devenir du stade et du club de foot.

Des reproches sont faits au Maire sur la rédaction du mail adressé au Club. Plusieurs conseillers ne sont pas d'accord sur le fond et la forme du message envoyé par celui-ci. Une absence de concertation est également rapportée.

Dans les faits, Monsieur le Maire a proposé un loyer annuel de 7000 euros auprès du club de foot et cette proposition n'est pas acceptable selon certains élus.

Sur la forme Monsieur le Maire reconnaît que le mail aurait pu être formulé de façon moins directe.

Sur le fond, Monsieur le Maire rappelle que l'audit réalisé à l'automne 2020 sur les charges liées au stade montre que le coût annuel moyen supporté par les habitants de Secondigné s'élève à 7000 euros pour un club domicilié juridiquement à Brioux-sur-Boutonne.

Monsieur le Maire rappelle différents points importants :

- qu'il a remis à tous les élus le 6 avril 2021 un document de travail très précis sur l'adoption des taux en vue du conseil du 8 avril 2021, celui-ci présentant 2 projets fiscaux (une fiscalité plus basse, une fiscalité plus élevée).
- que le document mentionne que si la fiscalité la plus basse était adoptée, une « coupe budgétaire » de 11992 euros devra être réalisée sur le budget communal.
- que si la fiscalité la plus élevée était adoptée celle-ci générerait de la capacité de financement et prenait en compte le foot.

Le Maire rappelle avoir défendu la fiscalité la plus élevée notamment pour permettre le financement du passage en LED basse consommation du stade. L'objectif était d'investir pour diminuer de façon importante les coûts liés à l'éclairage.

Il rappelle que sa proposition n'a pas remporté l'adhésion de la majorité. Le mail adressé au foot s'inscrivant dans le cadre de cette coupe budgétaire, il appelle les élus qui se sont prononcés en faveur de la fiscalité la plus basse à rester cohérents avec leur démarche.

Pour conclure, il précise qu'à ce jour, aucune réponse à ce mail n'a été reçue, il est toujours dans l'attente d'un retour du Président du club de foot.

Taux bas de Secondigné :

Mme Jocelyne Bernardin souhaite apporter des précisions sur les données fiscales antérieures. Elle rappelle à l'assemblée que les taux 2015 s'établissaient de la façon suivante : TH 13,34 %, TFB 14,86 %, TFNB 58,02 %

L'ex-communauté de communes « Val de Boutonne » avait décidé d'augmenter ses taux dès 2016 ; en contrepartie la commune a baissé ses taux afin de ne pas pénaliser les contribuables en faisant en sorte de rendre l'opération blanche sur les avis d'imposition.

L'ex-communauté de communes « Val de Boutonne » avait décidé à ce titre de verser à la commune la somme de 42 445 euros via la dotation « Attribution de compensation ».

Cette somme est aujourd'hui toujours versée par la nouvelle communauté de communes « Mellois en Poitou ».

Monsieur le Maire indique entendre les explications données. Toutefois, puisqu'il est question de fiscalité, il rappelle que les taux communaux 2021 adoptés par le conseil ne lui semblent pas adaptés car ceux-ci ne donnent pas de marges de manœuvre sur le budget de cette année.

Communication :

- Les conseillers demandent à ce que la communication soit améliorée. (Le site est désormais mis en place, le Facebook fonctionne bien)
- Il est demandé d'afficher les PV sur les panneaux d'affichage. (Plastification pour la mise en place sur les panneaux les plus abîmés.) Les PV sont mis en ligne sur le site.
- Il est demandé au Maire que des « Retours d'informations » sur les actions ou dossiers en cours soient envoyés aux élus régulièrement. Il est rappelé que cela nécessite du temps, qui actuellement manque. Toutefois, chaque conseiller peut comme il le souhaite accéder à ces informations en se rendant à la mairie. Le Maire et/ou les adjoints y sont fréquemment présents, et sont donc disponibles pour répondre aux diverses questions. Ils sont par ailleurs facilement joignables via différents moyens de communication.
- Les documents préparatoires adressés en amont des conseils sont appréciés et permettent aux élus de prendre connaissance des sujets en détail avant les séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 58

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Nicolas VALERY

